

Position de l'article

Couv Recto Verso

DES PROCÉDÉS DE PRÉVENTION PERFORMANTS ET RESPECTUEUX

Aspersion, trempage ou imprégnation... Les traitements de prévention permettent une protection durable des éléments bois contre les champignons ou insectes destructeurs et renforcent leur emploi.

Depuis plus de cent cinquante ans, le bois est protégé industriellement. Les traitements varient selon la nature du bois, la surface à traiter et la classe d'emploi visée. En classes 1 (bois en intérieur), 2 (bois sous abris) et 3.1 (bois en extérieur sans contact avec le sol avec humidification courte), il s'agit de traiter la périphérie du bois par des procédés d'aspersion, de badigeonnage ou de trempage court, l'absorption dépendant de la durée et du degré de concentration. Au-delà de la classe 3.1 – soit pour les classes 3.2 (bois en extérieur sans contact avec le sol avec humidification prolongée), 4 (bois en extérieur en contact avec le sol ou l'eau douce) et 5 (bois en contact avec l'eau de mer) –, le traitement des zones imprégnables est effectué par autoclave. L'objectif est de faire pénétrer les produits de prévention plus ou moins profondément dans les cavités du bois en jouant sur la création ou pas d'un vide initial, la durée, la force et la variation de la pression d'imprégnation.

Un ratio efficacité/matières actives amélioré

Selon les procédés, plusieurs familles de produits de traitement sont utilisés: sels non fixants et fixants; produits organiques (solvant pétroliers pour solubiliser les substances actives); émulsions (substances de synthèse et eau); produits mixtes (composés métalliques et molécules de synthèse). Globalement, les formules sont plus performantes avec moins d'incidence sur l'environnement et la santé. L'explication? Des dosages mieux ciblés et l'utilisation de différentes formes de diffusion (microémulsion, gel, pâte...) apportant un meilleur compromis efficacité/matières actives. Chaque industriel développe ses propres formulations et process pour prévenir les attaques biologiques, renforcer l'emploi, colorer les bois ou mieux prendre en compte l'écologie. ■



La protection préventive du bois est réalisée, en France, par 2500 scieries. En 2014, leur production a représenté 7,7 millions de mètres cubes, dont 6,3 millions de résineux et 1,3 million de feuillus, pour une valeur de 1,6 milliard d'euros.

Son responsable pour la protection des bois et de la litière animale (SFB)

AVIS D'EXPERT



Jean-Philippe Chasles

Responsable de la marque CTB-B +

« La sécurité des marques de certification volontaire »

« Le suivi de toutes les étapes du process de traitement est indispensable pour garantir l'efficacité de celui-ci et la pérennité des ouvrages. D'où la complémentarité de nos trois marques de certification volontaire : CTB P+ certifie le respect des matières actives et l'efficacité sur l'usage des produits et leur impact maîtrisé sur la santé et l'environnement; CTB B+ contrôle des process des stations de traitement à travers des audits et un ensemble de tests normés, et CTB A+ garantit l'expertise des applicateurs dans le diagnostic et la mise en œuvre de traitement performants. » ■